

# Priorité Information

N°22 SEPTEMBRE 2024

PATRIMOINE :

LE PACS,  
UN CONTRAT QUI GÉNÈRE  
DES OBLIGATIONS



Sullyfinance  
CONSEIL • STRATÉGIE • INVESTISSEMENT



# LE RISQUE POLITIQUE EUROPÉEN ÉCLIPSE LA BAISSSE DES TAUX

La récente baisse des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne (BCE) aurait dû marquer un tournant pour les marchés financiers en juin. Cependant, cette baisse a été éclipsée par les préoccupations liées au risque politique en Europe, particulièrement en France.

## LE RETOUR DU RISQUE POLITIQUE EN EUROPE

Les élections européennes et leurs répercussions nationales ont ravivé les inquiétudes des investisseurs, doutant de la dissolution de l'Assemblée nationale française et inquiets face aux incertitudes sur la stabilité des finances publiques, renforcées par une procédure de déficit excessif de la Commission européenne. En réponse, le CAC 40 a enregistré sa plus forte baisse hebdomadaire depuis l'invasion de l'Ukraine, tandis que les taux obligataires français ont augmenté par rapport à ceux de l'Allemagne. Les tensions géopolitiques croissantes, impliquant l'Otan, l'Ukraine, l'Iran et Israël, ont amplifié la volatilité des marchés.

## CONJONCTURE ÉCONOMIQUE HÉSITANTE

Les récentes données économiques montrent une situation contrastée. Aux États-Unis, l'économie semble atteindre un « soft landing » avec des créations d'emplois surprenantes en mai. L'inflation américaine a montré des signes de stabilisation, offrant un espoir pour une future baisse des taux. En Europe, les incertitudes politiques ont freiné la reprise économique, particulièrement dans le secteur manufacturier, tandis que les services restent en croissance mais subissent l'impact des tensions politiques. Les marchés actions ont été volatils, avec une progression pour les actions mondiales et émergentes, tandis que les actions en Asie et en Europe ont montré des performances contrastées.

## FLUCTUATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Ces deux derniers mois, les rendements obligataires américains ont diminué avec une inflation inférieure aux attentes et une prudence accrue de la Fed. En Europe, les préoccupations politiques ont conduit à une hausse des rendements obligataires français et italiens, tandis que ceux de l'Allemagne ont baissé, reflétant une recherche de sécurité. Les incertitudes politiques ont plombé les marchés actions européens, avec une baisse significative du CAC 40. L'euro a fléchi face au dollar. Parallèlement, le yen a atteint son plus bas niveau historique contre le dollar, influencé par la politique monétaire expansive de la Banque du Japon. Les prix du pétrole ont grimpé de 6 %, touchant leur pic depuis avril, en raison des tensions croissantes au Moyen-Orient.

La croissance économique mondiale a ralenti, avec des attentes des entreprises à leur niveau le plus bas depuis sept mois.

## PERSPECTIVES ET STRATÉGIE

Malgré les turbulences politiques, la croissance, l'inflation et les résultats des entreprises demeurent les principaux moteurs des marchés financiers. La baisse progressive de l'inflation et les perspectives de croissance mondiale devraient permettre aux marchés de résister aux aléas politiques, soutenus par des banques centrales orientées vers une réduction des taux directeurs. La France devrait connaître des perspectives budgétaires dégradées et des incertitudes économiques qui pourraient inciter les entreprises à la prudence ■



## INVESTISSEMENT

PAR MAYLIS DUBOURG,  
INGÉNIERE PATRIMONIALE  
ET FINANCIÈRE

# L'AVIS D'IMPOSITION SUR LE REVENU

Qu'il ait été mis à disposition sur l'espace Particulier du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou adressé sur demande au format papier, l'ensemble des foyers fiscaux a aujourd'hui pris connaissance de son avis d'impôt sur le revenu.

## QUE FAIRE DES INFORMATIONS FIGURANT SUR L'AVIS D'IMPOSITION ?

Tout d'abord, nous y lisons les premières informations relatives au montant de l'impôt, désormais prélevé à la source : l'avis indiquera le solde de l'impôt restant à payer, l'échéancier de paiement, le cas échéant : une restitution de crédit d'impôt.

L'avis détaille ensuite l'ensemble des revenus déclarés, la composition du foyer, le montant du revenu fiscal de référence, le taux moyen et le taux marginal d'imposition, etc.

Si une erreur est constatée, notez qu'il existe un service de correction des déclarations en ligne, ouvert cette année du 31 juillet au 4 décembre. Le traitement de cette déclaration rectificative générera un nouvel avis d'imposition.

## LES BONS RÉFLEXES PATRIMONIAUX

Si le contrôle des informations restituées est primordial, il s'avère également important d'analyser le document sous un angle patrimonial. Une telle lecture pourra permettre de saisir des opportunités de placement de nature à réduire l'imposition des revenus de l'année s'ils sont réalisés avant le 31 décembre.

Tout investissement tendant à diminuer l'assiette des revenus imposables (charges déductibles) ou générant un crédit ou réduction d'impôt diminuera l'imposition des revenus 2024. Nous pouvons ici évoquer la réalisation de travaux au sein de biens immobiliers locatifs, les acquisitions immobilières locatives dans le neuf ou l'ancien<sup>(1)</sup>, les dépenses pour l'emploi d'un salarié à domicile, dons, etc. L'avis d'imposition fait apparaître en dernier lieu les plafonds d'épargne retraite de chaque membre du foyer. Destinés à inciter fiscalement les contribuables à épargner en vue de la retraite, ces plafonds sont utiles dans le cadre de l'adhésion ou l'alimentation des Plans d'Épargne Retraite (PER). La préparation de la retraite étant un des objectifs patrimoniaux les plus poursuivis actuellement, il apparaît opportun de solliciter son conseiller afin d'exploiter ces plafonds de la manière la plus optimale possible ■

<sup>1</sup> Sous réserve de l'éligibilité des biens aux dispositifs Pinel, Malraux, Monuments historiques

## SILVER AVENIR

Silver Avenir est une UC immobilière innovante disponible au sein des contrats d'assurance-vie. Spécialisée dans le viager sans rente, elle a pour objectif l'acquisition d'actifs immobiliers résidentiels de prestige dans des zones à fort potentiel. En monétisant leur patrimoine immobilier, Silver Avenir répond aux besoins des seniors tout en offrant une opportunité d'investissement attrayante pour les épargnants.

Silver Avenir se positionne sur le marché comme une véritable innovation financière, offrant aux épargnants une porte d'entrée exclusive vers l'immobilier résidentiel de prestige. Gérée par Arkéa REIM depuis mai 2022, elle a su séduire une clientèle à la recherche de placement diversifiant et performant. Son modèle permet non seulement de répondre aux besoins des seniors, en leur offrant l'opportunité de monétiser leur patrimoine immobilier tout en y résidant, mais également d'ouvrir aux épargnants les portes d'un secteur jusqu'alors difficile d'accès : l'immobilier résidentiel premium. Grâce à l'achat de biens en viager avec une décote significative, Silver Avenir capte un potentiel de valorisation exceptionnel, tout en contribuant à une cause sociétale pertinente.

Les avantages sont multiples :

- Accès exclusif à l'immobilier de prestige : Silver Avenir offre une rare opportunité d'investir dans le marché résidentiel haut de gamme

CODE ISIN

FR0013526100

ÉCHELLE DE RISQUE\*

3/7



- Diversification optimale : en intégrant ce fonds à un contrat d'assurance-vie, les épargnants bénéficient d'une diversification de leur portefeuille
- Conjugaison de performance et d'engagement sociétal : Silver Avenir permet de répondre aux enjeux démographiques actuels en soutenant les seniors, tout en offrant aux investisseurs des rendements attractifs
- Expertise reconnue : la gestion d'Arkéa REIM, caractérisée par son professionnalisme et son savoir-faire, assure une expertise de premier plan dans le domaine de l'investissement immobilier.

Silver Avenir se démarque sur le marché par sa proposition d'investissement, son positionnement décorrélié des cycles immobiliers tertiaire et par son rendement ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(1)</sup> AU 30/06/2024

	YTD <sup>(2)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
SILVER AVENIR	+2,07 %	+6,15 %	+5,31 %	+8,80 %	+7,40 % <sup>(3)</sup>	+7,46 % <sup>(4)</sup>

<sup>1</sup> Les performances s'entendent hors frais applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

<sup>2</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/06/2024.

<sup>3</sup> Année 2020 incomplète : commercialisation du véhicule à partir du 01/07/2020.

<sup>4</sup> Au 30/06/2024

Source : Arkéa REIM, 30/06/2024. \*Échelle de risque du KID (Document d'Informations Clés).

Le risque 3 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## FIDELITY « TARGET FUNDS »

La gamme « Fidelity Target™ Funds » est composée de solutions d'investissement clé en main dédiées à la préparation de la retraite de chacun.

Gérés de manière active, les fonds évoluent naturellement avec le temps :

- plus la date cible est éloignée, plus le support investit davantage dans des actifs dynamiques pour viser un maximum de performance et faire fructifier le capital,
- plus la date cible est rapprochée, le support investit dans actifs défensifs qui visent à sécuriser les avoirs générés et préserver le capital.

Les fonds visent à offrir une croissance du capital à long terme aux investisseurs qui prévoient de retirer des parts substantielles de leur investissement selon l'horizon choisi et investissent généralement dans un large éventail de marchés à travers le monde (y compris les marchés émergents), offrant une exposition aux actions, aux obligations, aux titres du marché monétaire et aux matières premières. Les fonds sont gérés conformément à l'allocation d'actifs qui deviendra progressivement conservatrice à mesure que l'année cible de la retraite approche. Une allocation tactique permet également au gérant d'exprimer ses

CODE ISIN

LU1025014389

ÉCHELLE DE RISQUE\*

4/7



convictions afin de saisir les opportunités et s'adapter à l'environnement de marché.

Les supports permettent de bénéficier de la puissante plateforme de recherche et de l'expertise en gestion active de Fidelity, spécialiste reconnu de la retraite. En combinant avec des versements programmés, l'épargnant peut se constituer un capital, de façon progressive en lissant l'effort d'investissement tout en tendant à atténuer les fluctuations de marché.

Nous prenons ici l'exemple du fonds Fidelity Funds - Fidelity Target™ 2045 Fund pour une date cible de retraite en 2045 ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(5)</sup> AU 30/06/2024

	YTD <sup>(6)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2045 FUND	+14,9 %	+12,4 %	-15,0 %	+22,0 %	+0,5 %	+8,0 %

Source : Fidelity International, date de création du fonds : 03/03/2014.

<sup>5</sup> Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>6</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/06/2024.

## LAZARD PATRIMOINE OPPORTUNITIES SRI RC EUR



Flexible, international et équilibré : Lazard Patrimoine Opportunités SRI est un fonds patrimonial international, multi-classes d'actifs qui repose sur trois piliers.

- Une approche fondamentale, avec une implémentation fidèle du scénario macro-économique des équipes de gestion. La valeur ajoutée est générée par l'adaptation de l'allocation tactique au contexte économique, ainsi que par la sélection des titres. L'allocation tactique s'appuie sur de multiples sources de performance (actions, taux et devises).

- Une flexibilité importante, avec une utilisation réelle de l'ensemble de ses marges de manœuvre pour toujours adapter le portefeuille la vision de l'économie et des marchés de la société de gestion :

> Actions : [+20 - +80 %]

> Sensibilité aux taux d'intérêt : [-5 - +10 %]

> Risque de change : [0 - +70 %]

CODE ISIN

FR0007028543

ÉCHELLE DE RISQUE\*

3/7



- Une gestion active qui lui permet une adaptation rapide aux évolutions macroéconomiques. Les décisions sont prises par les spécialistes en allocation d'actifs et en sélection de titres, tous analystes-gérants, offrant ainsi une grande réactivité. Le fonds est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres. Il est également classé article 8 au sens de la réglementation SFDR ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(7)</sup> AU 30/06/2024

	YTD <sup>(8)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
LAZARD PATRIMOINE OPPORTUNITÉS SRI RC EUR	+2,46 %	+1,64 %	+0,93 %	+13,93 %	+3,72 %	+4,73 %

<sup>7</sup> Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>8</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/06/2024.

\* L'ÉCHELLE DE RISQUE INDIQUÉE EST LE SRI. LE SRI (OU « SUMMARY RISK INDICATOR » OU « INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE ») EST UN INDICATEUR DE RISQUE PERMETTANT À L'INVESTISSEUR D'AVOIR UNE IDÉE DU RISQUE DE PERTES LIÉES AUX PERFORMANCES FUTURES DU PRODUIT SUR LA DURÉE DE VIE RECOMMANDÉE. CET INDICATEUR EST BASÉ SUR UNE ÉCHELLE ALLANT DE 1 À 7, DU NIVEAU DE RISQUE LE PLUS FAIBLE (CE QUI NE VEUT PAS DIRE QU'IL N'Y A PAS DE RISQUE), AU PLUS ÉLEVÉ ET COMBINE DEUX TYPES DE RISQUE : LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE RISQUE DE CRÉDIT. CETTE INFORMATION EST DISPONIBLE SUR LE DIC (DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS) DU SUPPORT D'INVESTISSEMENT. LES UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL. ELLES SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS À LA HAUSSE COMME À LA BAISSSE. LEURS PERFORMANCES PASSÉES, PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, NE PRÉJUGENT PAS DE LEURS PERFORMANCES FUTURES. AVANT DE SÉLECTIONNER UN SUPPORT D'INVESTISSEMENT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE SON DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC) OU DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES (DIS), DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONSIDÉRÉE. LA LISTE COMPLÈTE DES UNITÉS DE COMPTE RÉFÉRENCÉES DANS LES CONTRATS CONÇUS PAR SURAVENIR EST DISPONIBLE DANS LES CONDITIONS CONTRACTUELLES.

# LE PACS, UN CONTRAT QUI GÉNÈRE DES OBLIGATIONS

Dans une décision rendue en mai dernier<sup>(1)</sup>, la Cour de cassation a donné raison à l'administration fiscale concernant le caractère fictif d'un Pacs ayant permis à l'assistante de vie du défunt de bénéficier d'une exonération totale de droits de succession après avoir été instituée légataire par ce dernier.

## QUELS ÉLÉMENTS LA COUR A-T-ELLE PRIS EN CONSIDÉRATION ?

Utilisant la méthode du faisceau d'indices, les juges ont d'abord relevé que le Pacs avait été conclu peu de temps avant le décès de Monsieur.

L'écart d'âge entre les partenaires (35 ans) et le fait qu'ils ne vivaient pas ensemble a également été soulevé. Enfin, l'homme avait indiqué au sein de ses dispositions testamentaires qu'il considérait son assistante de vie « comme sa propre fille ».

Cette décision est l'occasion de rappeler les obligations qu'emporte la conclusion d'un pacte civil de solidarité: les partenaires s'engagent

à une **vie commune**, ainsi qu'à une **aide matérielle** et une **assistance réciproques**<sup>(2)</sup>.

**L'obligation de vie commune** implique en principe une cohabitation<sup>(3)</sup>. Toutefois, par analogie avec la jurisprudence édictée en matière de mariage, la démonstration d'une vie de couple (dimension affective et intellectuelle<sup>(4)</sup>) permettrait possiblement de déroger à cette obligation de cohabitation, mais seulement si la résidence séparée était justifiée (pour raisons professionnelles ou médicales par exemple).

**L'obligation d'aide matérielle**, quant à elle, impose aux partenaires de contribuer mutuellement aux dépenses de la vie courante: loyers, électricité, nourriture, frais de santé mais également dépenses de loisirs, etc. Contrairement à la contribution aux charges du ménage prévue dans l'institution qu'est le mariage, les dépenses relatives aux enfants ne sont pas incluses.

Cette participation doit en principe être proportionnelle aux facultés respectives des partenaires. Notons toutefois qu'il est possible de déroger à ce principe: en effet, si l'aide matérielle est d'ordre public, tel n'est pas le cas de ses modalités d'accomplissement. Les partenaires pourraient par exemple prévoir une obligation d'aide matérielle égalitaire pour l'acquisition de biens



immobiliers plutôt que proportionnelle à leurs revenus.

La jurisprudence a pu confirmer que le remboursement mensuel de l'emprunt suite à l'acquisition indivise du logement du couple entraine bien dans le champ de l'aide matérielle, de sorte que celui qui aurait financé son remboursement au-delà de sa quotité indivise ne pourrait se prévaloir d'une créance contre l'indivision s'il n'avait fait que respecter son obligation d'aide matérielle à hauteur de ses facultés<sup>(5)</sup>. Enfin, **l'obligation d'assistance**, comparable au devoir de secours des époux, correspond à un devoir moral d'entraide psychologique.

Le Pacs, parfois choisi pour ses effets fiscaux (imposition commune et exonération de droits de succession si testament), est avant tout un contrat emportant des droits et obligations entre ses signataires. En cas de fictivité avérée du Pacs, la sanction fiscale pourra être particulièrement sévère: droits de succession de 60 % entre tiers<sup>(6)</sup>, majoration pour abus de droit pouvant aller jusqu'à 80 %, sans compter les intérêts de retard!

<sup>1</sup> Cour de cassation, chambre commerciale, n° 22-24.008, le 29 mai 2024

<sup>2</sup> Article 515-4 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil

<sup>3</sup> Article 513-3 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil

<sup>4</sup> Cour d'appel de Paris, n° 98-10003, le 25 mars 1999

<sup>5</sup> Cour de cassation, 1<sup>ère</sup> chambre civile, n° 19-26.140, le 27 janvier 2021

<sup>6</sup> Après abattement de 1594 euros



## CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :

### Sully Finance

10, Rue Sully 69006 Lyon  
Tel : 04 82 53 53 72 Mobile: 06 71 78 20 45 [acgs@sullyfinance.fr](mailto:acgs@sullyfinance.fr)  
[www.sullyfinance.fr](http://www.sullyfinance.fr)

Sully Finance est membre du Groupement Conseil Patrimonial de Famille <https://www.conseilpatrimonialdefamille.fr/>  
CIF (Conseiller en Investissement Financier) N°D014318 membre de la CNCIF-  
Association agréée par l'AMF Immatriculé à l'ORIAS n°14002185  
COA (Courtier d'assurance ou de réassurance) immatriculé à l'ORIAS n°14002185  
COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement)  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr) – Sous le contrôle de l'Autorité des Contrôles Prudentiel et de Résolution –  
ACPR 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09  
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce,  
carte professionnelle n°CPI69012018000027023 délivrée par la CCI de Lyon

Priorité information 09/2024  
ISSN 2678-6516

Directrice de la publication:  
Anne-France Gauthier

Responsables de la rédaction:  
Nicolas Delvert, Margaux V.R-Deri,  
Marine Herroux, Romane Le Goff  
et Sarah Poirier

Crédits photos:  
Adobe Stock

Maquette: Disain.fr

Vie Plus: filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense 92800 Puteaux.

Suravenir: siège social: 232, rue Général Paulet - BP 103 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances / Siren 330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle.

